

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025\_045  
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 14 mai 2025**

**Point n° 3. « Affaires statutaires »**

3.11 Désignation d'un enseignant-chercheur, enseignant et chercheur, membre du Conseil d'Administration, appelé à siéger au conseil documentaire du SCD

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs : 17 Membres en exercice : 17 Quorum : 9	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2
Membres présents : 15 Membres représentés : 2 Total : 17	Suffrages exprimés : 15  Pour : 14 Contre : 1

**VU** les statuts du Service commun de la documentation (SCD) de l'université Marie et Louis Pasteur.

L'article 6 des statuts du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient aux enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (cinq ans).

Un appel est effectué en séance. Mme Coralie MAYEUR CARPENTIER se porte candidate.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent cette candidature.

Besançon, le 14 mai 2025



Pour la Présidente et président,  
Le directeur général des services  
**Hugues DAUSSY**

**Thierry CAMUS**

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*